

valence
ROMANS
AGGL 

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016



Sommaire

Édito.....	3
Préambule.....	4
Finalité 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	6
État des lieux – Où en est l'Agglo ?	6
Actions – Comment l'Agglo contribue à la finalité 1 ?	6
Aller vers un territoire à énergie positive.....	6
Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat.....	7
Encourager le développement des énergies renouvelables.....	7
Lutter contre la précarité énergétique	7
S'adapter aux changements climatiques :	7
Favoriser la mobilité durable et améliorer la qualité de l'air	8
Prendre en compte les enjeux énergétiques les politiques d'urbanisme	8
Sensibiliser le grand public	8
Finalité 2 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	9
État des lieux – Où en est l'Agglo ?	9
Actions – Comment l'Agglo contribue à la finalité 2 ?	9
Promouvoir l'agriculture biologique et les circuits courts.....	9
Encourager les activités agricoles et forestières	9-10
Proposer une restauration collective bio et locale.....	10
Agir pour la santé et l'environnement	10
Assurer une gestion durable de la ressource en eau.....	10
Agir sur la prévention des déchets.....	10-11
Améliorer la collecte et le tri des déchets.....	11
Protéger les espaces naturels et les paysages	11
Finalité 3 : épanouissement de tous les êtres humains	12
État des lieux – Où en est l'Agglo ?	12
Actions – Comment l'Agglo contribue à la finalité 3 ?	12
Soutenir les acteurs culturels locaux	12
Animer un réseau de lecture publique	12-13
Valoriser le patrimoine bâti, naturel et paysager	13
Soutenir les enseignements	13
Encourager une dynamique culturelle rurale	13
Gérer les piscines couvertes communautaires et assurer l'apprentissage de la natation aux élèves des écoles primaires.....	13
Développer l'accès au numérique	13

Finalité 4 : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations.....	14
État des lieux – Où en est l'Agglo ?	14
Actions – Comment l'Agglo contribue à la finalité 4 ?	14
Proposer une offre petite enfance de qualité.....	14-15
Accompagner et informer les jeunes	15
Promouvoir la solidarité territoriale	15
Accueillir les Gens du voyage	15
Agir dans les quartiers Politiques de la Ville.....	15
Promouvoir des logements accessibles pour tous	15
Finalité 5 : dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables	16
État des lieux – Où en est l'Agglo ?	16
Actions – Comment l'Agglo contribue à la finalité 4 ?	16
Soutenir l'emploi local et l'économie de proximité	16
Valoriser et promouvoir l'attractivité économique du territoire	16-17
Favoriser l'émergence et l'ancrage de projets innovants.....	17
Impulser une dynamique touristique	17
Sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux au développement durable.....	18
Exemplarité : l'Agglo s'engage.....	21
Former et sensibiliser les services et les élus au développement durable	21
Prendre en compte les critères environnementaux	21
Agir sur la consommation de papier	21
Agir sur les consommations d'énergie	21
Utiliser des fournitures écoresponsables	21
Mener une politique de ressources humaines durable	21
Perspectives : comment faire mieux demain ?	22
Mettre en place un reporting environnemental	22
Améliorer la démarche d'écoresponsabilité	22
Développer la sensibilisation et la communication	22
Mettre en œuvre la transition énergétique du territoire	22
Renforcer l'action sur la prévention et la réduction des déchets	22
Consolider l'offre de mobilité durable :	22
Optimiser la gestion du patrimoine bâti	22-23
Renforcer la politique touristique vers un tourisme vert	23
Développer l'économie verte	23



Depuis les « lois Grenelle » qui ont renforcé le droit français en matière de protection de l'environnement, les grandes entreprises et collectivités doivent présenter chaque année un « rapport de développement durable ». C'est ce document que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui.

L'ensemble des élus et services de l'Agglo s'engagent chaque jour pour intégrer aux missions de notre collectivité cette notion de développement durable, officialisée en 1992 au sommet de la terre à Rio.

Les données scientifiques nous montrent que les effets du changement climatique pourraient profondément transformer notre environnement physique et modifier nos modes et lieux de vie ; elles confirment aussi la nécessité de mieux gérer les ressources en eau et en énergie, comme notre production de déchets.

C'est pourquoi chacun doit garder ces contraintes à l'esprit pour construire notre avenir commun et ne pas obérer celui des générations futures.

En 2015, Valence Romans Agglo a reçu le label «Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

C'est une reconnaissance forte de notre engagement pour un développement économique et social harmonieux et pour nos actions en faveur de la transition énergétique.

Soyons mobilisés, ensemble, pour bâtir un territoire où développement économique et qualité de vie se conjuguent au bénéfice de tous.

Nicolas Daragon

Président de Valence Romans Agglo

Maire de Valence



PREAMBULE

Le développement durable vise « à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹, il concilie à la fois protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo présente ici son **rapport annuel de développement durable** qui offre une vision d'ensemble sur les contributions des actions, programmes et politiques du territoire aux 5 finalités du développement durable².



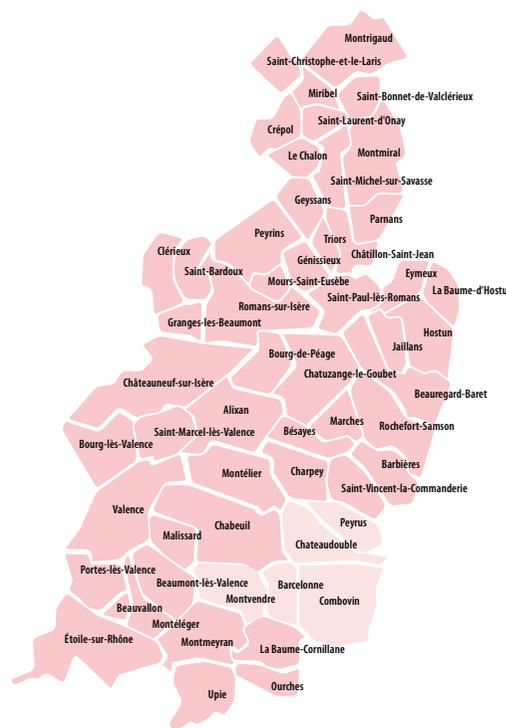
L'ensemble des services de l'Agglo s'est impliqué dans **l'élaboration collaborative** de ce rapport qui entend présenter de façon synthétique et illustrée les engagements et les actions de l'Agglo en faveur du développement durable. Il répond par ailleurs aux obligations réglementaires³ qui incombent à l'Agglo en matière de reporting environnemental. Ils s'adressent à toutes les parties prenantes de l'Agglo, citoyens, acteurs socio-économiques, acteurs publics et partenaires.

Née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion de 4 intercommunalités, la Communauté d'agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération du Pays de Romans, la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage et la partie Drômoises de Confluences Drôme-Ardèche étendue à la commune d'Ourches, **Valence Romans Sud Rhône Alpes** était au 1^{er} janvier 2016 la 4^e agglomération de la Région Rhône-Alpes, avec 51 communes et près de 215 000 habitants.

¹ Rapport Brundtland, 1987.

² Le Cadre de référence national des projets territoriaux durables et Agendas 21 locaux propose une grille de lecture autour de 5 éléments de méthode à mettre en œuvre et de 5 finalités auxquelles les actions doivent contribuer autant que possible.

³ En application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.



La création de ce nouvel espace communautaire a engagé la nouvelle Agglomération dans un projet de **réorganisation, d'harmonisation et de mutualisation** de plusieurs directions et services des anciens EPCI mais aussi de certaines communes. Le nouveau schéma d'organisation a été lancé début 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération a de nouveau changé de périmètre en fusionnant avec la Communauté de communes de la Raye, conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme. L'Agglomération compte désormais **56 communes** et quelques 218 000 habitants et est la **5^e Agglomération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**. Elle se nomme depuis le 1^{er} janvier 2017 Valence Romans Agglo.

L'agglomération exerce l'intégralité des compétences (obligatoires et facultatives) dont étaient dotées les 4 intercommunalités formant Valence Romans Sud Rhône-Alpes, certaines s'exerçant sur toutes les communes et d'autres sur une partie seulement.

Le projet de territoire 2016-2020, récemment adopté, guide l'action de l'Agglomération pour construire un territoire équilibré au niveau institutionnel et politique, économique et financier, social et territorial autour de 5 piliers :



Ce premier rapport de développement durable s'inscrit dans le contexte particulier de la mutualisation récente de nombreux services, qui a nécessité en 2016 un important travail de réorganisation interne et d'harmonisation des pratiques et des moyens. Dans une optique d'amélioration continue, la nouvelle agglomération s'engage à développer son reporting environnemental dans les années à venir. Le lecteur est invité à compléter son information en visitant le site internet de l'Agglo : www.valenceromansagglo.fr

L'Agglomération a fait le choix de présenter un rapport synthétique et lisible pour en faciliter l'appropriation. Il ne recherche pas l'exhaustivité mais une vue d'ensemble de l'action de l'Agglomération en faveur du développement durable. Pour une plus grande lisibilité le rapport est structuré selon les contributions à chacune des finalités du développement durable mais la démarche de l'Agglomération est transversale et ses actions répondent de façon concomitante à l'ensemble des enjeux et finalités durable.



Dates et chiffres clés

Création de l'Agglomération en janvier 2014 avec 51 communes et près de 215 000 habitants.
Adoption du Projet de territoire en juin 2015.
Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2017 avec 56 communes et près de 218 000 habitants.





FINALITE 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Principales thématiques concernées : « Plan Climat Air Énergie Territorial, consommations et demande en énergie, énergies renouvelables, impacts atmosphériques, modes de transport, émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux changements climatiques, santé environnement... »



Principales compétences concernées : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, éclairage public, aménagement de l'espace communautaire, développement économique (zones d'activité et accompagnement des entreprises), équilibre social de l'habitat, énergies renouvelables et énergies nouvelles, opérations de maîtrise de l'énergie, assainissement

ÉTAT DES LIEUX – OÙ EN EST L'AGGLO ?



Plus d'**un demi-milliard** d'euros dépensé par les acteurs du territoire en achat d'énergie

15 % de sa consommation finale d'énergie du territoire couverte par la production d'énergie renouvelable

1 million tCO₂ équivalent de GES en 2013 dont 84 % d'origine énergétique

Plus d'un habitant sur sept en situation de vulnérabilité énergétique

Plus de **2°C** d'augmentation moyenne de la température depuis 1960 sur l'Agglomération

Consommation d'énergie annuelle moyenne : **5 000** GWh/an

Bilan GES patrimoine et service **30** ktCO₂ équivalent en 2014 (dont près de la moitié pour la compétence déchets)

42 000 points lumineux implantés sur la voie publique

4 - Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016

ACTIONS – COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE-T-ELLE A LA FINALITE 1 ?



ALLER VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE :

► Élaboration du 1^{er} **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** de la nouvelle Agglomération Valence Romans Agglo en s'appuyant sur les démarches préexistantes dans les anciens EPCI et dans les communes. L'Agglo a fait le choix de s'appuyer sur les **démarches TEPOS** et **Cit'ergie** pour concevoir son PCAET. La démarche TEPOS permet à la collectivité d'évaluer précisément tous ses potentiels territoriaux et d'orienter ses choix d'investissement et de mobilisation des acteurs. La démarche de labellisation Cit'ergie lui permet de travailler sur son fonctionnement interne, ses pratiques, ses politiques publiques en impliquant l'ensemble des directions dans un esprit d'amélioration continue.

La collectivité a été particulièrement attentive tout au long de l'année 2016 à investiguer les questions relatives aux vulnérabilités du territoire eu égard aux impacts actuels et à venir du changement climatique. Elle s'est attachée à dresser des priorités d'action pour prévenir ces impacts sur les ressources locales et la santé des habitants.

► La sélection de l'Agglo à l'appel à candidature **Territoire à Énergie Positive** (TEPos) de l'ADEME et de la Région puis au label **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** (TEPCV) du Ministère du développement durable et de l'énergie sont de véritables reconnaissances. Elles confortent l'Agglo dans ses ambitions pour le territoire. Dans cette dynamique, l'Agglo vise l'obtention du label Cit'ergie en 2018.



Plus d'une **vingtaine d'ateliers** organisés en 2016 avec les **élus et les services** pour concevoir le PCAET et le décliner dans les différentes politiques de l'Agglo.



ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT :

- ▶ Création de **Rénov'Habitat Durable** (www.renov-habitat-durable.fr), **plateforme locale de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables** pour informer les particuliers et professionnels sur les dispositifs portés par l'Agglomération (ressources documentaires, offres de financement, formation, visites de chantiers, prise de rendez-vous avec des experts ...). L'objectif de la plateforme est de simplifier le parcours des habitants dans la rénovation énergétique de leur logement et d'améliorer l'accès aux aides financières existantes.
- ▶ Poursuite de la démarche **DORÉMI**, dispositif opérationnel de rénovation des maisons individuelles proposant un accompagnement renforcé et des conseils à la rénovation thermique pour les propriétaires (travaux d'isolation des murs, de la toiture, du plancher, menuiseries, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire). Ce dispositif assure la formation des entrepreneurs locaux à la haute performance énergétique et les aide à se constituer en groupements.
- ▶ Lancement du **plan Rénov'Copro** pour accompagner les copropriétaires et les syndicats dans leurs projets de rénovation énergétique. Le plan Rénov'Copro assure l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs, l'accompagnement technique, juridique et financier des projets de rénovation et l'animation du plan local Copropriétés.
- ▶ Promotion du site **Coachcopro** (<http://rhonealpes.coachcopro.com>), service en ligne gratuit et indépendant d'accompagnement des projets de rénovation énergétique des copropriétés.
- ▶ Création et mise en ligne en août 2016 d'un site dédié, renov-habitat-durable.fr : information, sensibilisation, mise en relation avec des professionnels, gestion numérique des dossiers (7614 sessions et 5146 utilisateurs en 4 mois).
- ▶ Achat de deux bornes numériques pour sensibilisation lors des salons.



En 2016, ce sont plus de 200 personnes (élus, professionnels, particuliers) qui ont suivi l'une des 30 formations proposées : rénovation performante, solaire thermique, thermographie aérienne, bois énergie ...). 94 entreprises formées, 8 groupements d'entreprises constitués.

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES :

- ▶ **Pilotage et développement des SEMs** (société économie mixte) pour développer et soutenir les projets EnR (énergie renouvelable) locaux.
 - ▶ Soutien à l'éolien avec le lancement de la construction de **deux parcs éoliens** sur les communes de Montrigaud et de Montmiral par la **Compagnie Éolienne du Pays de Romans** (entreprise commune entre l'Agglo, le fonds OSER et La Compagnie du Vent).

- ▶ Promotion du solaire avec l'opération « toitures solaires » et lancement du Plan chaleur solaire, avec 135 participants, et 16 actions concrètes définies.
- ▶ Poursuite des études du projet de géothermie profonde visant à alimenter le réseau de chauffage urbain (RCU) de Valence.
- ▶ Étude en cours sur la valorisation énergétique des eaux usées STEP et collecteurs.
- ▶ Accord pour l'installation d'un système démonstrateur de récupération de chaleur sur l'incinération de boues d'épuration de la station de Romans-sur-Isère.
- ▶ Étude de faisabilité pour la méthanisation des boues d'épuration des principales stations de l'Agglo (Romans, Valence, Portes lès Valence).
- ▶ Aides aux travaux des particuliers dans le cadre de la convention TEPCV pour les équipements en solaire thermique et pour le remplacement des appareils de chauffage au bois (prime air-bois) : 135 dossiers déposés.



Lancement des travaux du parc éolien du Bois de Montrigaud, parc composé de 12 machines de 2 mégawatt chacune pour une production moyenne annuelle attendue d'environ 55 GWh, soit la consommation électrique domestique moyenne de 23 000 personnes environ.

LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE :

- ▶ Poursuite du **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie** (SLIME) pour lutter contre la précarité énergétique, via des visites gratuites à domicile. Ce travail est réalisé en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire.



3 ambassadeurs de l'efficacité énergétique assurent des visites Eco-Énergie gratuites auprès des particuliers, plus de 250 visites éco-énergies réalisées (interprétation des factures d'énergie, analyse du bâti, orientation vers les aides, éco-gestes...). 10 ménages propriétaires orientés vers le programme « Habiter mieux ».

S'ADAPTER AUX CHANGEMENT CLIMATIQUES :

- ▶ Lutte contre l'ambrosie (action détaillée dans la finalité 2).
- ▶ Élaboration d'une **cartographie** des vulnérabilités du territoire aux impacts actuels et futurs des changements climatiques.
- ▶ **Accompagnement des communes** dans la prise en compte des changements climatiques dans leur PLU (Plan Local d'Urbanisme).



Signature du **Contrat Vert et Bleu** par le SCOT du Grand Rovaltain qui contribue, entre autres, à améliorer la résilience du territoire aux impacts du changement climatique.

FAVORISER LA MOBILITE DURABLE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR :

- ▶ Mise en œuvre du **Plan de Déplacement Urbain (PDU)** de Valence Romans Déplacement (autorité organisatrice de la mobilité et des transports), adopté fin 2015 le PDU a pour objectif de développer une offre de mobilité adaptée au territoire, respectueuse de l'environnement et de la santé.
- ▶ Soutien à la mise en place d'un **observatoire de la mobilité** afin d'évaluer et d'orienter la politique de mobilité grâce au suivi d'un ensemble d'indicateurs.
- ▶ Concertation avec les autres autorités organisatrices des mobilités pour **favoriser l'intermodalité** entre les différents modes de transports publics.
- ▶ Soutien au **développement de la pratique du vélo** avec plusieurs actions comme l'élaboration d'un schéma Directeur Vélo, d'une charte des aménagements cyclables, d'un Guide Vélo, le développement d'aides financières pour l'acquisition et la mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos.
- ▶ Réalisation d'un **bilan de la qualité de l'air sur l'Agglomération** en réduction de la vitesse sur la portion d'autoroute A7 qui traverse Valence afin de lutter contre la pollution atmosphérique et de préserver la qualité de l'air.
- ▶ Lancement de la prime **Air Bois**.



Inauguration de la première **station hydrogène** du territoire à Rovaltain le 7 décembre 2016, station d'avitaillement et de recharge pour les véhicules hydrogène, afin de développer des modes de transports propres et durables.

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENERGETIQUES DANS LES POLITIQUES D'URBANISME :

- ▶ **Sensibilisation des communes** à la prise en compte des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme.
- ▶ Élaboration en cours d'un Vadémecum pour aider à la prise en compte des sujets air énergie climat dans les PLU communaux.
- ▶ Prise en compte du PCAET dans l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglo, notamment dans les objectifs de performance des constructions et des rénovations, dans le dimensionnement des mécanismes de soutien financiers et dans les dispositions concourantes à limiter l'étalement urbain.
- ▶ Amélioration de l'intégration des objectifs du Plan Climat avec ceux du SCOT et du Plan de Déplacements Urbains.
- ▶ Pour 2016, le service planification a rendu 24 avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme (11 modifications, 5 mises à jour, 8 révisions/élaborations), suivi et accompagné 39 procédures de modification ou d'élaboration de Documents d'Urbanisme représentant environ 49 réunions et rencontres en mairies.



Réalisation d'une **grille de lecture des PLU** pour aider les communes à intégrer les enjeux énergétiques et climatiques lors de la révision de leur PLU.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC :

- ▶ Participation à 4 grand salons sur le territoire (salon de l'habitat, foire du Dauphiné...) avec plus de 500 personnes renseignées.
- ▶ Organisation de 10 réunions publiques, expositions et permanences sur la « thermographie aérienne et rénovation » dans les communes du territoire.



Les différentes **actions grand public de sensibilisation** de la plateforme de rénovation énergétique ont touché **plus de 1400 personnes en 2016**.





FINALITE 2 PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Principales thématiques concernées⁵ : habitats écologiques et paysages, qualité des milieux, gestion des déchets et des eaux usées, ressources naturelles, territoires ruraux, méthodes agronomiques, environnement de qualité...

Principales compétences concernées : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, chemins de randonnée, gestion des déchets, prévention des inondations et milieux aquatiques, protection de la ressource en eau, actions de développement d'intérêt communautaire en faveur de l'agriculture et du tourisme, protection et valorisation des espaces naturels et des paysages d'intérêt communautaire, valorisation des espaces naturels sensibles et des sites Natura 2000.



ÉTAT DES LIEUX – OÙ EN EST L'AGGLO ?

- 40 000** hectares de surface agricole utile (soit 47 % du territoire)
- 16 700** hectares de surface boisée et **14 807** propriétés forestières
- 115** exploitations labellisées Agriculture biologique
- 32%** des achats de la cuisine centrale en bio, soit un peu moins de 400 000 €/an
- 5 000 repas** servis chaque jour par la cuisine centrale dans **56** restaurants scolaires
- 7** captages prioritaires contribuant à l'alimentation d'environ **80 %** de la population
- 1 400** km de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées
- 13** déchèteries communautaires et **3** conteneurs de réemploi
- 54 799** tonnes d'OMR collectées en 2015 soit **258** kg/an/hab (moyenne nationale 268 kg/an/hab)
- 14 741** tonnes de déchets recyclables (verres, corps creux et corps plats) collectées en 2015 soit **67** kg/an/hab (moyenne nationale 77 kg/an/hab)



5- Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016

ACTIONS – COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE-T-ELLE A LA FINALITE 2 ?



PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

- ▶ **Sensibilisation des communes** à l'introduction des produits locaux et/ou bio au sein de la restauration collective (cantines, repas des crèches...), des marchés de plein vent...
- ▶ Actualisation et réédition en cours du **Guide de vente directe** recensant plus d'une centaine de producteurs locaux.
- ▶ **Soutien de la démarche « Terres Bio**», qui encourage le développement de l'agriculture biologique dans le but de préserver la ressource en eau, avec un accompagnement de la filière en général par diverses mesures et subventions, en partenariat avec l'Agence de l'Eau.



Projet de « pépinière agricole » pour **favoriser l'installation de jeunes agriculteurs** en bio avec la mise à disposition de terrains (lancement début 2017).

ENCOURAGER LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES :

- ▶ Signature de la charte partenariale agricole et forestière en avril 2016, démarche collaborative partagée avec 19 partenaires qui dessine les ambitions stratégiques pour 2016 à 2020 : renforcer la place de l'activité agricole et forestière dans le développement local et l'économie de proximité, renforcer la qualité et l'autonomie alimentaire du territoire et renforcer la protection de la ressource en eau et favoriser l'innovation en faveur de la qualité environnementale.
- ▶ Lancement d'une veille foncière, réalisée par la SAFER, pour préserver le foncier agricole et forestier.

- ▶ **Développement et promotion de la filière bois** avec la réalisation d'un état des lieux environnemental, social et économique de la filière pour mieux connaître l'état des espaces boisés du territoire et les enjeux à approfondir : filières et débouchés, espèces et biodiversité, surface boisée et peuplement, sensibilisation, accompagnement des communes pour le développement des dessertes forestières...



Expérimentation de la **mise en évidence sur les marchés des producteurs locaux** avec un repère visuel sur une dizaine de communes volontaires.

PROPOSER UNE RESTAURATION COLLECTIVE LOCALE ET BIO :

- ▶ Travail important de la **cuisine centrale** sur l'approvisionnement avec le **respect de la saisonnalité** des produits, le choix de labels biologiques et durables, le recours à plus d'une dizaine de **producteurs locaux en circuits courts directs**, l'achat de bêtes sur pied pour explorer différentes recettes, réduire le gaspillage et améliorer la traçabilité, une réflexion croisée avec le service agriculture pour développer l'approvisionnement auprès de petites structures...
- ▶ Obligation pour les traiteurs fournissant les repas à la petite enfance d'**intégrer une part de bio et de produits locaux** (avec des produits ciblés comme le pain ou les yaourts et un nombre de produits allant au-delà de l'obligation réglementaire de 23%).
- ▶ Fourniture de l'opération **1 fruit (local, bio et de saison) à la récré** à plus de 500 écoliers par la cuisine centrale en partenariat avec les acteurs locaux.
- ▶ Signature d'une **charte qualité** entre l'Agglomération et l'association de restauration collective AGORES pour proposer un service et des produits de qualité.
- ▶ Réflexion en cours sur les modes de prise en charge de la restauration collective par les communes pour **étendre les services de la cuisine centrale** à l'ensemble des communes qui le souhaiteraient.
- ▶ Participation du service de restauration collective participation à **la fête du bio**.
- ▶ Entrée de la cuisine centrale dans le **dispositif « Mon restau responsable »** prévue pour 2017, outil d'auto-évaluation et d'accompagnement technique pour les restaurants collectifs souhaitant proposer une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement.



Utilisation d'une **part croissante de produits issus de l'agriculture biologique dans la cuisine centrale** (32 produits bio référencés) pour près de 5 000 repas servis par jour dans 56 restaurants scolaires.

AGIR POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT :

- ▶ Coordination de l'action de **lutte contre la prolifération de l'ambrosie** avec un accompagnement des référents communaux, une aide au repérage des parcelles infestées et une sensibilisation de la population. Un site ainsi qu'une application gratuite ont été créés afin que chacun puisse participer activement à la lutte. En 2015, 3 801 parcelles infestées ont été repérées, soit près de 9 700 ha.
- ▶ Mise en œuvre du **Plan prévention du bruit dans l'environnement 2016 (PPBE)** pour lutter contre les nuisances sonores avec pour objectif général de réduire les nuisances dans les zones à enjeux identifiées et de mettre en œuvre des mesures préventives visant à éviter l'apparition de nouvelles situations de nuisances sonores critiques.



Extension de la **plateforme interactive de signalement de l'ambrosie** sur tout le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (www.signalement-ambrosie.fr).
Poursuite du traitement des points noirs du bruit le long des voiries communales sur les zones à enjeux avec l'aide financière de l'ADEME dans le cadre du PPBE.

ASSURER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU :

- ▶ Adoption du **premier contrat d'Agglomération 2016-2018** qui débute le processus d'harmonisation des démarches et des procédures en faveur de l'eau et des milieux aquatiques. Ce contrat marque la volonté d'asseoir une stratégie commune de lutte contre les pollutions domestiques, industrielles et agricoles de l'eau, de préservation et de restauration des eaux superficielles et souterraines, des milieux aquatiques et des zones humides sur le territoire.
- ▶ Promotion d'une **gestion alternative des eaux pluviales**, en incitant à une gestion à la source, et réalisation d'un zonage pluvial à l'échelle des 51 communes en cours.



Dispositif Qualité eau pour accompagner techniquement et financièrement les entreprises artisanales, commerciales et industrielles dans la lutte contre les rejets polluants, opération collective menée avec l'Agence de l'eau et les chambres consulaires.

AGIR SUR LA PREVENTION DES DECHETS :

- ▶ Définition d'un programme local de prévention des déchets à partir d'une évaluation des dispositifs actuels et des attentes des acteurs du territoire.

- ▶ Promotion du compostage individuel (149 composteurs individuels distribués) et du compostage partagé (30 sites en fonctionnement dont 2 nouveaux sites sur espace public et 6 nouveaux sites en structure) et formation de plus d'une quinzaine de guides composteurs.
- ▶ Extension de l'action couches lavables sur les 7 crèches du territoire Romanais et ouverture d'un marché pour fournir en couches écologiques et biodégradables les autres crèches.
- ▶ Soutien et partenariat avec les acteurs du réemploi, la Recyclerie coopérative Nouvelle R, A pince et à vélo, REVV...
- ▶ Utilisation de conteneurs spécifiques pour le réemploi sur les déchèteries de Valence/Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage et conventionnement avec des partenaires réutilisant les éléments déposés (livres, vêtements, vaisselle, mobilier, appareils électriques et électroniques, vélos).



Sur le secteur nord en 2016 près de **150 tonnes d'objets collectés** :
6 tonnes d'objets/mobiliers (sur 6 mois)
135 tonnes de textiles (sur 8 mois)
8 tonnes de matériaux (sur 8 mois)

AMELIORER LA COLLECTE ET LE TRI DES DECHETS :

- ▶ **Optimisation de la collecte des déchets** avec des réduction de fréquence de collecte hebdomadaire, la rationalisation des tournées et l'étude d'opportunité pour développer les points d'apport volontaire.
- ▶ Poursuite du **développement des filières de valorisation en déchèterie** pour réduire à son maximum le recours à l'enfouissement avec notamment la mise en place de bennes spécifiques au mobilier dans 3 déchèteries supplémentaires soit 6 déchèteries équipées.
- ▶ **Harmonisation des pratiques des déchèteries** par la mise en œuvre d'un nouveau Règlement Intérieur commun à l'ensemble des sites.
- ▶ Mise en œuvre de la **Redevance Spéciale (RS) pour les gros producteurs de déchets non ménagers** avec rencontre individuelle des établissements concernés pour réaliser un diagnostic de leur production de déchets et les sensibiliser à l'importance de la prévention ainsi qu'à leurs obligations réglementaires en termes de tri des déchets.
- ▶ Mise en place de la **collecte et du tri des déchets sur les grands évènements et manifestations** (Paris Nice, Master de Pétanque, ...).



Plus de 750 anomalies de tri traitées (sensibilisation directe ou information dans les boîtes aux lettres).
74 manifestations dotées en tri pour un détournement de 16 t de corps plats, 4 t de verre et 1 t de corps creux en 2016.

PROTEGER LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES :

- ▶ Gestion des zones humides avec l'élaboration de plans de gestion et/ou de restauration des 10 zones humides prioritaires suite à l'inventaire des zones humides réalisé en 2015 sur le territoire du contrat de rivières « Joyeuse-Chalon-Savasse ». Cet inventaire a permis de recenser 65 sites, représentant 301 ha de ces milieux transitoires entre la terre et l'eau.
- ▶ Animation du site Natura 2000 des Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère (protection d'habitats naturels, sensibilisation, évaluation d'incidences...).
- ▶ Poursuite de la mission d'architecte conseil auprès des particuliers et des communes pour la réalisation d'aménagements de qualité et prenant en compte les problématiques énergétiques et paysagères. 183 rendez-vous en 2016 (hors Chabeuil et Valence).
- ▶ Lutte contre les espèces invasives.



Valorisation des chemins de randonnées (boucles aménagées, GR, véloroute voie verte...) avec la mise en place d'un **référent par commune** sur l'entretien et création des sentiers de randonnée » et identification de 791 Kms en 2015.





FINALITE 3 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Principales thématiques concernées⁶ : logement, eau potable, santé, environnement sain, éducation et formation, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, parité et égalité professionnelle, culture, sports et loisirs, démocratie participative...

Principales compétences concernées : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels et sportifs, enfance et jeunesse, soutien aux événements sportifs et culturels



ÉTAT DES LIEUX - OÙ EN EST L'AGGLO ?

Plus de **4 900 000 €** de subvention versée aux grands équipements structurants et aux porteurs de projets culturels du territoire

9 manifestations soutenues ayant accueillies plus de **30 000** spectateurs

14 médiathèques, plus de **39 400** inscrits dont plus de **26 800** usagers actifs

Plus de **14 000** scolaires accueillis dans le réseau de lecture publique

Près de **10 395** personnes accompagnées en visite par le service patrimoine, dont plus de **3 000** scolaires

Plus de **10 000** visiteurs au centre de patrimoine arménien dont 30 % de scolaires

Plus de **1 800** inscrits sur les 2 sites du Conservatoire

Plus de **81 000** usagers accueillis à la patinoire dont **10 910** enfants des écoles primaires du territoire de l'Agglo

Près de **167 000** entrées au centre aquatique Diabolo dont plus de **15 900** scolaires



6 - Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016



ACTIONS - COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 3 ?



SOUTENIR LES ACTEURS CULTURELS LOCAUX

qui participent à la richesse culturelle du territoire :

Les clésvos ▶ Centre culturel intercommunal ▶ plus de 33 500 spectateurs	Le Train Théâtre ▶ Labellisé scène de chanson française et cinéma d'art et d'essai ▶ plus de 37 300 spectateurs	École Supérieure d'Art et de Design (ESAD) ▶ Établissement public de coopération culturelle (EPCC) ▶ Plus de 150 étudiants sur le site de Valence
La Poudrière ▶ Établissement d'enseignement supérieur et centre de formation aux métiers de l'animation ▶ 8 étudiants stagiaires	La Cordonnerie ▶ Labellisée Scène de Musiques Actuelles ▶ plus de 5450 spectateurs	Lux scène nationale ▶ Scène nationale dédiée aux arts visuels, numériques et cinéma ▶ plus de 60 événements
Centre dramatique national Drôme Ardèche, Comédie de Valence ▶ Collectif artistique et comédie itinérante ▶ plus de 40 000 spectateurs	Jazz Action Valence ▶ École de musique et centre de formation ▶ près de 200 élèves accueillis	L'Équipée ▶ Association ▶ Près de 300 journées d'interventions

ANIMER UN RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE :

- ▶ Réalisation d'actions de **médiation culturelle** et d'inclusion sociale (réflexion sur les modalités de prêts, conditions d'inscription, horaires, développement partenariats, animation d'ateliers...).formation,
- ▶ Mise en œuvre d'une **politique d'accessibilité** pour tous avec une offre tarifaire avantageuse et adaptée aux différents publics ainsi qu'une mise en accessibilité pour les personnes handicapées.

- ▶ **Labellisation Bibliothèque Numérique de Référence** (BNR) qui consacre le travail de prise en compte du numérique, de l'évolution des services en ligne et du renforcement de l'offre numérique sur place (ateliers et formations sur tablette, liseuses en prêt, accès à des jeux vidéo ...) pour faire des médiathèques de véritables lieux de cultures numériques. L'amélioration de l'accès au wifi est en cours avec l'installation de hot spot plus performant prévus dès 2017.
- ▶ Extension du réseau de médiathèques, avec l'ouverture d'une **nouvelle médiathèque** en 2019, à Valence, sur le site Latour-Maubourg.



Mise en **accessibilité des ressources numériques du réseau de lecture publique pour les personnes handicapées** avec la mise à niveau de conformité aux critères d'accessibilité RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations).

VALORISER LE PATRIMOINE BATI, NATUREL ET PAYSAGER :

- ▶ Réalisation d'actions de médiation auprès des habitants et du jeune public comme l'animation de visites commentées, de balades natures, de balades nocturnes, de conférences, de « cafés patrimoine » ou encore d'ateliers pédagogiques.
- ▶ Organisation de visites adaptées aux publics en situation de handicap.
- ▶ Animation du centre du patrimoine arménien (CPA) qui poursuit son activité avec la programmation d'expositions et de rencontres hors les murs pendant ses travaux d'agrandissement.



Obtention de l'extension du **label « Pays d'art et d'histoire »**, attribué par le ministère de la Culture et de la Communication, pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération dont l'objectif est de valoriser le patrimoine auprès de la population locale mais aussi touristique.

SOUTENIR LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES et participer à la diffusion des projets musicaux et pédagogiques via le conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) (fusion des conservatoires de Romans et de Valence) :

- ▶ Adaptation de l'offre du conservatoire avec la création d'un pôle musique actuelle, pour favoriser le mélange des genres musicaux dans l'enseignement et la création et un pôle ressources et numérique pour intégrer les nouvelles technologies dans la pédagogie instrumentale classique et utiliser le numérique comme soutien à la pédagogie.
- ▶ Volonté de se tourner vers de nouveaux publics notamment en menant des actions hors les murs sur les communes rurales, ainsi qu'en réfléchissant à l'adaptation d'un cursus « musique et handicap » pour accueillir des élèves en situation de handicap.



Création de **Classes à Horaires Aménagés Musique ou Danse** (CHAM-CHAD) pour associer un enseignement général et un enseignement artistique de qualité, avec environ 150 élèves chaque année.

ENCOURAGER UNE DYNAMIQUE CULTURELLE RURALE :

- ▶ Lancement d'un **appel à projets « Culture & Territoires »** afin de faire émerger des propositions artistiques, culturelles et scientifiques des acteurs locaux au sein de communes parfois éloignées des centres de diffusion culturelle. En 2016, 7 projets ont été retenus et 21 000 € ont été alloués par l'Agglomération pour la réalisation d'évènements culturels qui rayonneront sur 22 communes.



8^e édition de « **Chemin de peintres** » les 8 et 9 octobre 2016 sur 16 communes avec plus de 15 000 visiteurs venus découvrir les 200 artistes exposés. Cet évènement propose un **circuit découverte pour favoriser la diffusion artistique en milieu rural** et valoriser les différents sites patrimoniaux.

GERER LES PISCINES COUVERTES COMMUNAUTAIRES ET ASSURER L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION AUX ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES :

- ▶ Enseignement à l'ensemble des 16 000 écoliers du territoire à la natation au sein des piscines communautaires (complexe aquatique Diabolo à Bourg-de-Péage, piscine de Bourg-lès-Valence, piscine Caneton à Romans, piscines valentinoises, Jean-Pommier et Plein).
- ▶ Travail sur l'enjeu sanitaire du traitement des chloramines, composé néfaste pour les baigneurs et le personnel des piscines, avec la mise en place des contrôles et suivis réguliers et l'installation d'un déchloramineur prévue sur la piscine Caneton à Romans en 2016.



Facilitation de la mise à l'eau des personnes handicapées avec un projet d'équipement des quatre piscines accueillant du public avec un appareil mobile spécifique effectif en 2017.
Mesures des chloramines dans l'air.

DEVELOPPER L'ACCES AU NUMERIQUE POUR TOUS :

- ▶ Animation de l'e-PIJ qui propose un espace multimédia d'information et d'échange pour tous les jeunes, les adultes et les retraités, donnant un accès au matériel informatique et aux différentes ressources documentaires, et assurant également l'animation d'ateliers thématiques sur les numériques et d'évènements multimédias.



Déploiement de l'informatisation dans 1 635 écoles maternelles et élémentaires avec le financement de l'acquisition du matériel informatique (tablette, ordinateur, vidéoprojecteur...) par l'Agglomération et la formation des équipes enseignantes assurée par l'Éducation nationale.



FINALITE 4 COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



Principales thématiques concernées⁸ : inclusion sociale, emploi, logement, justice, urbanisme et cadre de vie, services urbains, prévention des risques, incivilité, solidarité intercommunale, coopération décentralisée...

Principales compétences concernées : petite enfance, enfance et jeunesse, politique de la ville, équilibre social de l'habitat

ÉTAT DES LIEUX – OÙ EN EST L'AGGLO ?



- 34** multi-accueils collectifs et 2 crèches familiales
- 8** Lieux d'Accueils Enfants-Parents
- 11** Relais d'assistantes maternelles
- 1 065** places en accueil collectif dont 814 en public
- 8** points jeunes pour les 12-17 ans
- 2** Point Information Jeunesse et e-PIJ
- Près de **400** jeunes inscrits lors des 3 derniers trimestres dans les centres de loisirs communautaires
- Plus de **180** activités conduites par les services pendant les vacances scolaires (sur les 3 derniers trimestres de 2016)
- 6** quartiers Politique de la Ville
- Plus de **400** logements rénovés

8 - Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016



ACTIONS – COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 4 ?



PROPOSER UNE OFFRE PETITE ENFANCE DE QUALITE :

- ▶ Réalisation d'un **état des lieux et d'un diagnostic de l'offre** d'accueil petite enfance afin de pouvoir rééquilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Référencement des nouvelles modalités de l'offre d'accueil petite enfance dans le **guide tribu édition 2016** qui liste les contacts et les modalités d'inscription des structures gérées par l'Agglo.
- ▶ Intégration d'un **volet social dans les critères d'attribution des places** en accueil collectif avec une attention particulière portée sur la situation familiale (précarité, parent isolé, retour à l'emploi...).
- ▶ Animation des **Lieux d'Accueils Enfants-Parents** (LAEP), lieux d'écoute, d'échanges et de socialisation pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents. Les LAEP sont ouverts à tous gratuitement afin de pouvoir rencontrer d'autres parents ainsi que des professionnels des domaines de la santé, du social ou de l'éducatif afin d'échanger notamment sur les difficultés de parentalité.



Rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance en cours avec le réajustement du nombre de places en fonction des besoins comme par exemple de nouvelles places d'accueil collectif à Montmeyran ou encore la facilitation de l'ouverture d'une micro crèche à Bourg-de-péage.

ACCOMPAGNER ET INFORMER LES JEUNES :

- ▶ Animation de **centres de loisirs communautaires** (« Cap'sur tes vacances » pour les 6 -14 ans, « Anim2prox » et « points jeunes » pour les 12-17 ans).
- ▶ Animation des **Points Information Jeunesse** (PIJ) qui accueillent, de manière anonyme et confidentiel, les jeunes en recherche d'informations sur tous les domaines (enseignement, formation professionnelle, santé, mobilité internationale...).

- ▶ Réalisation d'un **accompagnement éducatif individuel** pour les jeunes en difficulté avec 3 éducateurs dédiés qui travaillent sur les territoires nord et centre et assurent plusieurs actions : accompagnement à la scolarité, participation aux instances des établissements (conseil de la vie collégienne, comité d'éducation...), cellule d'écoute, développement social local, travail de rue, activités de groupes, projets collectifs... Ce travail est réalisé en partenariat avec les acteurs éducatifs et sociaux du territoire. En 2015, 50 jeunes ont fait l'objet d'un suivi ponctuel et 12 jeunes ont fait l'objet d'un accompagnement éducatif au long cours.



Réaménagement de l'accueil de jeunes de Saint-Paul-lès-Romans avec du matériel provenant de la **ressourcerie** de Romans. Cette action se poursuit sur quatre autres sites (Mours-Saint-Eusèbe, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Peyrins) en 2017.

PROMOUVOIR LA SOLIDARITE TERRITORIALE :

- ▶ Mise en place des **fonds concours destiné à aider financièrement les réalisations des communes**, notamment les plus petites.
- ▶ **Renforcement du lien socioculturel entre les villes et les villages** par des actions pédagogiques dans les écoles pour mieux connaître et comprendre le monde rural et un soutien aux évènements (Salon Tech&bio, fête de l'agriculture, salon des cépages oubliés...).



3 projets soutenus dans le cadre des fonds concours : extension des locaux scolaires à Marches, création d'un chemin touristique à Châteauneuf-sur-Isère et aménagement du parking de l'espace d'animation intercommunal de Montmiral et Saint-Michel-sur-Savasse.

ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE :

- ▶ Gestion de 4 aires d'accueil (avec une capacité de 48 emplacements) et 1 aire de grand passage pour les Gens du voyage, gérées par un gestionnaire associatif, l'association Gens du Voyage Drôme-Ardèche (AGDV). Une équipe d'accueil, de gestion et d'entretien est présente et dispose des renseignements utiles pour la scolarisation des enfants, les démarches administratives, sociales ou de santé.
- ▶ Politique d'accueil pour les familles sédentarisées ou en voie de sédentarisation, avec un coordinateur des Gens du voyage qui remplit également une mission de médiation lors de l'installation illicite de groupes sur le territoire de l'Agglo.



Sensibilisation au tri des déchets sur l'aire d'accueil des Gens du voyage Les Cigognes à Bourg-lès-Valence, en partenariat avec le SYTRAD et l'association artistique Les Zarkyroul.

AGIR DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE :

- ▶ **Suivi et portage du contrat de Ville** de l'Agglomération, qui a pour objectif de valoriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Le contrat de Ville est construit sur 3 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et l'emploi et le développement économique.
- ▶ Élaboration partenariale de la **programmation annuelle des actions à destination des quartiers Politique de la Ville**.
- ▶ Mise en place d'un observatoire des copropriétés (VOC : Veille et Observation des Copropriétés).



L'année 2016 a été marquée par la préparation et la signature du protocole de préfiguration (le 30 juillet 2016) ainsi que le lancement de plusieurs études afin de définir une stratégie commune à l'échelle de l'agglomération : stratégie de peuplement, parcours résidentiels, élaboration d'une stratégie commerciale et de développement stratégique.

PROMOUVOIR DES LOGEMENTS ACCESSIBLES POUR TOUS :

- ▶ **Aides à l'amélioration et à la réhabilitation de l'habitat** avec l'animation du PIG (Programme d'Intérêt Général) qui propose une aide financière et des conseils aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat. L'objectif du PIG est de lutter contre les logements insalubres, de réaliser des logements locatifs à vocation sociale et de remettre sur le marché des logements locatifs vacants. La mission d'animation de ce programme est confiée au SOLIHA Drôme (ancien CALD).
- ▶ **Aides à la construction de logements locatifs sociaux**. (239 logements aidés en PLUS et 61 en PLAI).
- ▶ Poursuite de l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat à l'échelle du territoire avec un travail sur le potentiel foncier des collectivités. L'arrêt du projet de PLH est prévu pour 2017.



En 2016 la mise en œuvre du PIG a permis la visite de 449 logements sur le territoire, le montage de 309 dossiers de subventions pour travaux d'amélioration de logement pour un total de 5,9 millions d'euros de travaux (dont 2.8 millions de subventions allouées).





FINALITE 5 DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES



Principales thématiques concernées⁸ : *Coopération territoriale, emploi local, écologie industrielle, économie solidaire, système de management environnemental, RSE, écoresponsabilité, achats responsables, éducation à l'environnement et au développement durable...*

Principales compétences concernées : *développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie*

ÉTAT DES LIEUX - OÙ EN EST L'AGGLO ?



35 zones d'activités d'intérêt communautaire (en 2015)

Près de **2 000** créations d'entreprises par an en moyenne avec un taux de survie à 5 ans proche de 65% (supérieur à la moyenne nationale)

6 pôles de compétitivité labellisés : Minalogic, Tenerrdis, Plastipolis, Trimatec, Imaginove, Terralia.

17 lots vendus sur les parcs d'activité économique (soit 76 934 m² sur 10 parcs différents)

Plus de **500** emplois créés ou maintenu

8 projets soutenus et accompagnés par l'incubateur GENE0 en 2015
Offre foncière économique de **35** espaces économiques à vocation industrielle, artisanale, logistique, tertiaire, commerciale...dont 127 hectares de terrains immédiatement disponible

8 - Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016



ACTIONS - COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE-T-ELLE A LA FINALITE 5 ?



SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE :

- ▶ Promotion des **chèques cadeaux Grenadine**, chèques cadeaux multi-enseignes utilisables auprès de plus de 160 commerçants locaux, repérables grâce à un autocollant et une affiche apposés en vitrine. Ces chèques cadeaux destinés aux comités d'entreprises et aux particuliers ont pour objectifs de soutenir les commerces de proximité.
- ▶ Soutien des entreprises du commerce et de l'artisanat dans leurs **travaux de modernisation** grâce à une aide à l'investissement.
- ▶ Soutien et promotion du projet citoyen de monnaie locale pour redynamiser l'économie de proximité avec la **première transaction avec la monnaie locale « Le Bel »** réalisée en janvier 2016, après 3 ans d'incubation du projet.



Organisation du marché des emplois temporaires et des emplois d'été le 22 avril 2016 au parc des expositions à Valence.

VALORISER ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE :

- ▶ Lancement d'une étude pour **formaliser la stratégie de développement économique** de l'Agglomération, avec la volonté de dédier une place importante à l'économie verte.
- ▶ Inauguration de **l'extension du parc d'activités Lautagne** à Valence avec l'organisation d'une **course inter-entreprises** qui a réuni 187 équipes, 748 coureurs et 90 entreprises participantes.

- ▶ Soutien et promotion du **Pôle Images Sud Rhône-Alpes**, La Cartoucherie, lieu de travail et de collaboration des différents acteurs de l'image qui propose 6 500 m² de locaux et d'espaces mutualisés pour les acteurs de l'image et accueille plus d'une dizaine d'entreprises et associations.
- ▶ Lancement d'une étude de faisabilité pour capitaliser l'équipement de la Cité de la musique afin de développer **un projet culturel et économique** autour du son et de l'acoustique centré sur les technologies du numérique.
- ▶ Création d'une **dynamique inter-entreprises** avec l'animation de réseaux d'entreprises, la mise à disposition de locaux destinés aux entreprises (La Cartoucherie, le Technosite, Le Condorcet et Orion) et la création d'une base de données des locaux disponibles.
- ▶ Participation à la dynamique entrepreneuriale du **pôle territorial de coopération économique, Pôle Sud**, par le biais de la participation des chargés de mission de la Direction Économique aux différentes activités développées par le Pôle (association de chefs d'entreprises ERB, association Romans Cuir, école de l'Entrepreneuriat, relocalisation d'activités industrielles, coopérative d'activités et d'emplois...).
- ▶ Finalisation de l'étude urbaine pour l'optimisation des zones d'activités dans le cadre de l'AMI TEPOS avec la réalisation d'une charte expérimentale pour la zone d'activité des Allobroges à Romans et mise en place de conseil architectural aux entreprises afin d'optimiser le foncier et requalifier la zone.



6^e édition des Trophées de l'entreprise en 2016 avec une augmentation des candidatures, avec 52 dossiers déposés et 4 lauréats primés dans 4 catégories, Innovation Technologique, développement durable et/ou Made in France, ressources humaines et emploi et image et numérique.

FAVORISER L'EMERGENCE ET L'ANCRAGE DE PROJETS INNOVANTS :

- ▶ Soutien de la démarche French Tech « **Digital Valence Romans – French Tech in the Alps** », lancée en partenariat avec Grenoble, Chambéry et Annecy pour promouvoir les startups du numérique sur le territoire. Dans le cadre de la French Tech, **un espace de co-working** a été mis en place par le pôle numérique.
- ▶ Déploiement d'une **campagne nationale de marketing territorial**, les 3V. L'agglomération s'est associée avec Vitré et Vendôme, pour définir une charte d'accueil commune sur ces 3 territoires experts de l'aéronautique et du numérique et promouvoir leurs écosystèmes d'entreprises afin de favoriser l'implantation de nouveaux acteurs économiques.



Lancement d'un nouvel appel à idées innovantes de l'incubateur GENE0, véritable pépinière d'entreprises qui sélectionne des projets innovants pour bénéficier d'un accompagnement technique, humain et financier de la formalisation de l'idée jusqu'à la recherche de partenaires et l'implantation de l'entreprise sur le territoire.

IMPULSER UNE DYNAMIQUE TOURISTIQUE :

- ▶ Élaboration du Schéma de développement touristique avec pour objectif d'impulser d'ici à 2021 une dynamique touristique cohérente et ambitieuse favorisant l'attractivité du territoire. L'étude a été lancée en 2015 avec une forte participation aux ateliers de co-production, plus de 100 personnes au total.



Étude de faisabilité pour le projet d'une halte fluviale sur le Rhône.

SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS LOCAUX AU DEVELOPPEMENT DURABLE :

- ▶ **Sensibilisation et accompagnement des agriculteurs en faveur des changements de pratiques** sur les périmètres de captages prioritaires (programme Bio&eau), sensibilisation sur les pratiques de désherbages alternatives ou sur leur rôle dans la détection et l'élimination de l'ambroisie.
- ▶ **Sensibilisation des entreprises à la démarche de transition énergétique** de l'Agglomération en partenariat avec les associations d'entreprises. Cette action pourrait mener à la création d'un Club d'entrepreneurs.
- ▶ **Sensibilisation des citoyens au tri et à la prévention des déchets** avec des agents de sensibilisation dédiées pour expliquer les consignes de tri, réaliser des actions de contrôle de la qualité du tri, proposer des solutions pour réduire ses déchets, aider les organisateurs de manifestations pour mettre en place le tri sur les événements/manifestations...
- ▶ **Sensibilisation des scolaires sur l'alimentation durable et équilibrée** dans 5 écoles dans le cadre des TAP avec des animations pour composer des menus équilibrés pour les autres écoles.

- ▶ **Sensibilisation du jeune public sur la gestion de la ressource en eau** avec des visites pédagogiques, interventions en milieux scolaires, Lab'eau de la station d'épuration Mauboule à Valence pour réaliser des expériences scientifiques simples et ludiques avec les jeunes sur le traitement de l'eau (une centaine de jeune depuis 2015).
- ▶ **Organisation de campagnes pédagogiques sur la protection de la biodiversité** en direction de classe des écoles primaires, en 2015 plus de 140 classes inscrites et **sensibilisation du grand public à la richesse et à la vulnérabilité de la nature.**
- ▶ **Sensibilisation des scolaires aux sciences et à la lecture publique** avec l'accueil, chaque année, de plus de 10 000 élèves de 450 classes, du primaire au collège au centre culturel communautaire Les Clévos-La cité des Savoirs et l'accueil sur l'année scolaire 2015-2016 dans les 14 médiathèques du réseau de lecture publique de plus de 13 000 élèves de 570 classes, de la maternelle au lycée ;
- ▶ **Sensibilisation des scolaires au patrimoine bâti, naturel et paysager** avec l'organisation de visites pédagogiques et d'ateliers pratiques par le service patrimoine.



Plus d'une centaine de sensibilisations sur la gestion et la prévention des déchets réalisées suite à une demande d'usager et plus d'une vingtaine animations et tenues de stands.

525 familles sensibilisées aux économies d'énergie à l'occasion de distributions d'ampoules économes dans le cadre de l'opération LED dans les TEPCV, en partenariat avec les CCAS, le Café des Âges et diverses associations (Activ'seniors, Aider...).



exemplarité & PERSPECTIVES





EXEMPLARITE L'AGGLO S'ENGAGE

L'Agglo s'est engagée dans une démarche d'exemplarité afin d'agir en interne pour un développement durable, elle mène une politique d'écoresponsabilité qui tend à répondre à l'ensemble des finalités du développement durable :



FORMER ET SENSIBILISER LES SERVICES ET LES ELUS AU DEVELOPPEMENT DURABLE :

- ▶ Formation sur la gestion différenciée des espaces verts communaux pour les agents techniques des communes du nord du territoire.
- ▶ Formation au solaire thermique dans le cadre du Plan Chaleur Solaire.
- ▶ Formation/sensibilisation des élus autour de l'agriculture biologique et des enjeux fonciers.
- ▶ Sensibilisation des services sur les volumes et les bonnes pratiques en termes d'impression avec la mise en place d'un suivi statistique des impressions par service.
- ▶ Formation des services à l'éco conduite.
- ▶ Mise en place de poubelles de tri des papiers-cartons pour les agents.
- ▶ Accompagnement des services communaux et intercommunaux dans une meilleure prise en compte de la biodiversité.

PRENDRE EN COMPTE LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX :

- ▶ Inclusion de clauses d'insertion, de clauses sociales et de critères environnementaux dans les marchés et la commande publique.
- ▶ Insertion d'un volet développement durable et de critères environnementaux dans les dossiers de subventions aux associations culturelles et sportives.
- ▶ Intégration de critères environnementaux dans les marchés de construction et d'entretien du patrimoine.
- ▶ Intégration de critères environnementaux dans le projet du nouveau centre aqualudique de l'Épervière, dans le projet de rénovation de la médiathèque La Monnaie sur Romans.
- ▶ Réflexion sur les énergies renouvelables dans la construction ou la rénovation de plusieurs sites (Latour-Maubourg, Jacques Brel, centre aqualudique de l'Épervière).

AGIR SUR LA CONSOMMATION DE PAPIER :

- ▶ Politique d'optimisation des impressions avec le déploiement de copieurs mutualisés.
- ▶ Insertion du critère « Imprim vert » dans tous les marchés d'impression.
- ▶ Gestion raisonnée des impressions avec une attention particulière apportée à de la quantité de tirage des documents de communication.
- ▶ Intégration dans la nouvelle charte graphique de la possibilité d'impression en noir et blanc.

AGIR SUR LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE :

- ▶ Valorisation de certificats d'économie d'énergie pour le compte de l'Agglomération et de certaines communes (17 communes).
- ▶ Équipement d'une flotte de véhicules verts avec des véhicules hybrides et électriques.
- ▶ Processus en cours pour améliorer la connaissance du patrimoine, harmoniser les pratiques et se doter d'outils de suivi et de gestion des consommations d'énergie et d'eau.
- ▶ Optimisation de la gestion de l'éclairage public (schéma de gestion de l'éclairage public, état des lieux du matériel existant, renouvellement du parc avec des ampoules basses consommations, diminution des durées d'éclairage, baisses d'intensité nocturnes, diminution du niveau d'éclairage des candélabres...).
- ▶ Gestion optimisée du parc informatique et étude pour améliorer la performance de la gestion des serveurs.

UTILISER DES FOURNITURES ECORESPONSABLES :

- ▶ Utilisation de papier recyclé sur la majeure partie des documents de communication et sur le magazine de l'Agglomération tiré à 116 870 exemplaires.
- ▶ Utilisation de produits d'entretien écoresponsables.

MENER UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DURABLE :

- ▶ Élaboration du schéma de mutualisation avec 5 formes de coopération : groupements de commandes, conventions de prestations de service, conventions de mise à disposition de service, biens et services communs.
- ▶ Sensibilisation des nouveaux arrivants dans les services de l'Agglomération.
- ▶ Création d'une Direction Commune des Ressources Humaines.
- ▶ Réunions régulières des instances paritaires représentatives du personnel.
- ▶ Consultation auprès des enseignants, élèves, parents, partenaires pour définir une nouvelle identité (administrative et pédagogique) du conservatoire et aboutir à un projet d'établissement partagé.
- ▶ Obtention de la « Marianne de la parité » (premier prix dans la catégorie EPCI de plus de 20 000 habitants).
- ▶ Mise en place d'un dialogue social régulier, accompagnement des agents transférés ou mutualisés.

L'Agglomération a pour ambition d'étoffer ses actions en matière d'exemplarité au fil des années dans une optique d'amélioration continue de ses pratiques.



PERSPECTIVES COMMENT FAIRE MIEUX DEMAIN ?

L'objectif du rapport de développement durable est bien d'évaluer l'impact de la politique de développement durable de la collectivité afin d'adapter et d'orienter ses choix budgétaires pour mieux intégrer les enjeux du développement durable. À ce titre, dans une optique d'amélioration continue l'Agglomération a identifié plusieurs champs d'action à mettre en œuvre pour les années à venir.

METTRE EN PLACE UN REPORTING ENVIRONNEMENTAL :

- ▶ Développement de la culture de l'évaluation afin d'être en mesure de suivre les impacts concrets de la politique de développement durable et d'en assurer le suivi puis le reporting.
- ▶ Identification du budget consenti par la collectivité en faveur de sa politique environnementale.
- ▶ Conduite de la visite annuelle Cit'ergie afin de mesurer le chemin parcouru, les actions réalisées et celles qui rencontrent des obstacles.

AMELIORER LA DEMARCHE D'ECORESponsABILITE :

- ▶ Impulsion d'une démarche écoresponsable dans le cadre des processus d'accompagnement du changement et d'élaboration du projet d'administration 2017.
- ▶ Intégration de l'écoresponsabilité dans les processus RH (projets de direction, fiches de postes, entretiens annuels d'évaluation) et valorisation du rôle de référent énergie/développement durable dans les démarches transversales.
- ▶ Réflexion sur le télétravail.
- ▶ Développement de la participation des agents et des élus pour faire émerger des idées nouvelles.
- ▶ Engagement dans une politique globale de commande publique durable.
- ▶ Systématisation de l'intégration d'un volet développement durable/énergie-climat dans les différentes délégations de services publics de l'Agglomération et dans ses marchés de prestation, comme par exemple pour le service de l'assainissement.

DEVELOPPER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION :

- ▶ Intégration des enjeux environnementaux dans le plan de formation.
- ▶ Développement des outils de communication internes et externes de l'Agglo.
- ▶ Développement de la concertation avec la société civile sur les actions environnementales mises en œuvre et celles qui restent à conduire.
- ▶ Création de temps d'échanges avec les partenaires et les acteurs locaux sur les questions énergie et de développement durable.

- ▶ Implication des partenaires et des acteurs locaux dans la politique de suivi et d'évaluation de l'Agglomération.

METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE :

- ▶ Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en visant la labellisation Cit'ergie et en inscrivant les principes directeurs de la démarche TEPOS.
- ▶ Construction d'une planification énergétique territoriale qui permette à l'Agglo de suivre ses objectifs sur la consommation finale d'énergie du territoire et sur la production d'énergie renouvelable au regard des potentiels locaux identifiés.
- ▶ Soutien au développement des projets renouvelables grâce à l'action de long terme de la SEM ROVALER (photovoltaïque, méthanisation).
- ▶ Massification des opérations de rénovation énergétique.
- ▶ Évolution des pratiques internes pour mieux prendre en compte les questions de performance environnementale dans l'attribution des permis de construire, des demandes de travaux et dans l'élaboration des PLU communaux.

RENFORCER L'ACTION SUR LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES DECHETS :

- ▶ Mise en œuvre d'une stratégie de prévention des déchets qui est actuellement en cours d'élaboration pour contribuer aux objectifs nationaux de réduction (- 10 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020).
- ▶ Optimisation de la gestion des déchets à la cuisine centrale.
- ▶ Développement des points d'apport volontaires.
- ▶ Structuration d'une démarche autour de l'économie circulaire.

CONSOLIDER L'OFFRE DE MOBILITE DURABLE :

- ▶ Réalisation d'un plan de déplacement multi-sites de l'administration.
- ▶ Réduction de l'impact environnemental de la flotte de véhicules.
- ▶ Réflexion pour développer l'autopartage.
- ▶ Réalisation d'un schéma directeur du stationnement.
- ▶ Réalisation d'un schéma directeur de la mobilité des marchandises.

OPTIMISER LA GESTION DU PATRIMOINE BATI :

- ▶ Amélioration de la connaissance du patrimoine public mutualisé et du suivi des consommations d'énergie.
- ▶ Construction d'un document cadre pour la qualité environnementale des bâtiments publics (référentiel, charte...) facilitant l'intégration de critères écologiques dans les marchés de conception, de construction et d'entretien du patrimoine mais aussi dans les opérations d'aménagement (terrains à vocation économique).

- ▶ Amélioration de l'exemplarité sur le patrimoine bâti avec la structuration de la stratégie de rénovation et approfondissement du volet environnemental et énergétique du projet de rénovation du futur siège Jacques Brel qui regroupera l'ensemble des services.

RENFORCER LA POLITIQUE TOURISTIQUE VERS UN TOURISME VERT :

- ▶ Adoption du Schéma Touristique.
- ▶ Promotion des acteurs et des activités du tourisme vert.
- ▶ Promotion des produits locaux.

DEVELOPPER L'ECONOMIE VERTE :

- ▶ Sensibiliser les acteurs économiques à l'action conduite par l'Agglo et sur les opportunités d'actions qu'ils pourraient mettre en œuvre collectivement ou individuellement en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire.

L'ensemble de ces perspectives à court, moyen et long terme dessine la feuille de route de la politique de développement durable de l'Agglomération





valence
ROMANS
AGGLO

VALENCE ROMANS AGGLO

Avenue de la Gare - BP 10 388

26958 Valence Cedex 9

Tél. 04 75 81 30 30

www.valenceromansagglo.fr